



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
COMMUNE DE BUHL

**ARRETE MUNICIPAL N° 283/2023**  
Portant permis de stationnement (échafaudage)

**Le Maire de la Commune de BUHL**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;  
VU le code de la route ;  
VU le code de la voirie routière ;  
VU la demande de la l'entreprise FREY Christian Peintre en date du 2 novembre 2023 qui souhaite effectuer des travaux de ravalement de façade avec pose d'échafaudage en occupant temporairement le domaine public 76 rue Florival ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>.** Du mercredi 15 novembre au jeudi 7 décembre 2023, l'entreprise FREY Christian est autorisée à mettre en place un échafaudage sur le domaine public au droit du 76 rue Florival.

**Article 2.** Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :  
- stationnement : le stationnement de tous véhicules sera interdit à hauteur du chantier ;  
- circulation : la circulation restera possible. L'installation ne devra en aucun cas gêner la circulation des véhicules ;  
- sécurité : un passage protégé pour les piétons devra être mis en place avec une déviation sécurisée invitant les piétons à contourner l'échafaudage.

**Article 4.** La signalisation sera mise en place par le demandeur.

**Article 5.** L'entreprise FREY Christian occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 6.** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**Article 7 :** MM.

- le Maire de la Commune de Buhl,  
- le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guebwiller,  
- le Commandant de la Brigade Verte de Soultz,  
- le responsable des services techniques de la Commune de Buhl,  
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à la l'entreprise FREY Christian, demandeur.

Fait à BUHL, le 7 novembre 2023

Le Maire,

Yves COQUELLE



Mis en ligne le : - 8 NOV. 2023